

WAM

ESTABLISHED

1952

WAM

R E V U E M E N S U E L L E B E L G E

# LA CITÉ

URBANISME ■ ARCHITECTURE ■ ART PUBLIC  
RECONSTRUCTION  
DES RÉGIONS DÉVASTÉES

Rédacteurs : MM. Fern. BODSON, architecte (Bruxelles); J. DE LIGNE, architecte (Bruxelles); J. EGGERICX, architecte (Bruxelles); Huib. HOSTE, architecte (Bruges); Raymond MOENAERT, architecte (Bruxelles); L. van der Swaelmen, architecte-paysagiste (Bruxelles); J. M. van HARDEVELD (Amsterdam); M. Raph. VERWILGHEN, Ingénieur Urbaniste (Bruxelles), Secrétaire de la Rédaction.

Les Rédacteurs et Collaborateurs sont seuls responsables de leurs articles. — Il sera rendu compte dans « la Cité » de tout ouvrage dont deux exemplaires seront envoyés à la Revue.

Pour la rédaction, l'administration et les demandes d'abonnement, s'adresser au Siège de la Revue : 10, Place Loix, Saint-Gilles-Bruxelles.

Pour la vente au numéro s'adresser exclusivement aux librairies. Dépôt principal : Librairie Lamertin, 58-62, Coudenberg Bruxelles.

ABONNEMENT : Belgique 10 fr.; Etranger, 15 fr. Le numéro, Un franc.

Les abonnements peuvent se prendre en versant la somme de 10 francs au crédit du Compte chèques-postaux n° 16621 (Revue : La Cité). Moyennant un supplément de 3 francs les numéros sont envoyés mensuellement sous enveloppe cartonnée.

## Editions " TEKHNE "

<i>LA CITE</i> . Première, deuxième et troisième années. Par volume : . . . . .	fr. 10.—
<i>L'Art et la Société</i> , par H.-P. Berlage, architecte à Amsterdam. Tirés à part de la Revue « Art et Technique » (septembre 1913-février 1914). Un volume luxueusement imprimé et illustré de 98 clichés . . . . .	fr. 20.—
<i>Paul Hankar</i> (1859-1901), par Charles Conrardy et Raym. Thibaut. Une brochure illustrée . . . . .	fr. 3.—
<i>Matériaux de substitution dans la construction de maisons</i> , par J Seroen, architecte. Une brochure illustrée . . . . .	fr. 2.—
<i>La Conservation du cœur de la Ville de Bruxelles</i> , par Charles Buls, avec traduction d'une conférence de C. Gürlitt sur la « Conservation du cœur d'anciennes villes ». Une brochure de 24 pages . . . . .	fr. 2.—
<i>L'habitation coloniale Sa construction au Congo Belge</i> , par Gast. Boghemans. Une brochure de 20 pages abondamment illustrée . . . . .	fr. 3.—
<i>Constantin Meunier. L'historique de son monument au travail</i> , par R. Thiry et G. Hendrickx. Une brochure illustrée . . . . .	fr. 1.—
<i>L'Art des Jardins et le nouveau jardin pittoresque</i> , par Louis van der Swaelmen, architecte-paysagiste . . . . .	fr. 1.—
LA REVUE « TEKHNE » Collection complète de la 2 <sup>me</sup> année (1912-1913). Beau volume de 516 pages, sur papier couché, illustré de 250 clichés . . . . .	fr. 15.—

Pour obtenir ces livres, il suffit de verser, dans n'importe quel bureau des postes, au crédit du compte chèques postaux n° 166.21 Revue « La Cité », la somme due et d'inscrire sur le bulletin de versement le titre du livre et les nom et adresse du souscripteur.

# LA CITÉ ARCHITECTURE URBANISME

VOLUME  
4

NUMÉRO  
3

1859 PAUL HANKAR 1901

(SUITE ET FIN DE L'ARTICLE PARU  
DANS LE PRÉCÉDENT NUMÉRO.)

Nous pourrions citer bien d'autres créations de P. Hankar, tant en province qu'à Bruxelles, mais nos reproductions diront mieux que des descriptions la mesure de son talent, la logique de sa conception, l'élévation de son idéal.

Dans les environs de la capitale, il a construit des villas, des cottages, des ateliers d'artistes. Son imagination trouvait là, pour le travail du bois surtout, un champ d'action que, sans aucun doute, il a dû affectionner. Ses trouvailles sont nombreuses et si elles n'offrent pas toujours au regard la pondération que l'on souhaiterait y trouver, il faut en accuser d'abord, peut-être une imagination trop riche et trop impétueuse, mais surtout cette inertie de l'époque qui poussait les vrais tempéraments à l'excès. Une sorte d'instinct leur disait qu'il fallait, pour se faire entendre des sourds, crier et trépigner.

Il y a autour de telles propriétés champêtres des clôtures en bois qui sont des merveilles de pittoresque et d'imprévu. De ces murs en pans de bois qui font si aisément tomber dans la banalité, il a su tirer des effets charmants. Il appliqua notamment ce procédé pour les agrandissements du château de Campenhout. Au reste, c'est dans le travail du bois et dans celui du fer qu'il excellait avant tout.

LA CITÉ. Juillet-Août 1923

Aucun matériau n'a été traité par lui de façon médiocre, mais à ces deux-là il vouait un culte tout spécial. Cela se devine dans ses réalisations et cela se confirme d'une façon indiscutable pour ceux qui ont vu ses plans et ses épures. Une grande partie de ceux-ci ont été donnés par sa veuve au Service des Documents d'Art National établi aux Musées du Cinquantenaire. Il est tout à fait regrettable que, si cette collection est assez complète pour les dessins d'ordre technique, elle le soit beaucoup moins pour les ensembles de façades et de décoration.

Nous n'avons encore rien dit de cette autre face de son talent : l'installation et l'aménagement de magasins. Il y a montré une ingéniosité et un esprit novateur que tout le monde peut vérifier en passant soit rue Royale, soit rue Neuve, soit rue Lebeau, soit en bien d'autres lieux. Moderniste convaincu, il a mis dans ces compositions, comme dans les autres, la fougue qui, de-ci de-là, l'entraînait à des enchevêtrements compliqués de lignes courbes et lui faisait dépasser un peu la mesure. N'importe, restaurants, pâtisseries, chemiseries, etc., sont des œuvres de grande envolée et d'une audace exceptionnelle si l'on tient compte de l'époque à laquelle l'artiste les composait. Et précisément, ce qui compte ici plus que tout le reste, c'est la place prépondérante prise par lui dans le mouvement moderniste à ses débuts et l'essor qu'il donna chez nous à ce mouvement. Nous sommes, pour notre part, convaincus que s'il avait pu achever sa tâche, ses conceptions se seraient épurées. Déjà il tendait à délaisser les courbes trop enchevêtrées pour confier plus spécialement à la ligne droite le soin d'être harmonieux. En ferronnerie il oubliait les boucles qu'il tenait de Beyaert; en menuiserie il recourait aux petits panneaux carrés et rectangulaires pour lesquels il savait trouver des combinaisons à l'infini.

En collaboration avec M. Adolphe Crespin, Hankar fut appelé à créer, en 1897, l'installation de l'exposition coloniale de Tervueren qui reste comme la plus heureuse des tentatives aussi bien pour l'ameublement que pour la décoration. Le choix de tels hommes pour une telle chose était un réconfortant symptôme; on commen-

çait à comprendre; on ne prenait plus un tapissier et un entrepreneur pour installer une exposition, on prenait un architecte et un décorateur et, mieux encore, on prenait des jeunes, des novateurs. On s'en méfiait encore cependant. Contemporains des poètes symbolistes, du mouvement d'art impressionniste, ceux que l'on nommait des esthètes étaient peut-être, étaient sûrement des rêveurs habitués au clair de lune, favoris des chimères, amis des gnômes et des lutins. Ils faisaient des dessins bizarres. Or, l'on voulait du « pratique ». Et le public fut fort étonné lorsqu'il s'aperçut que les rêveurs, les amants des formes blanches fuyant au galop des chèvres-pieds et des satyres, savaient ce qu'ils voulaient, qu'ils étaient capables de créer des choses qui fussent belles autant qu'utiles, qu'ils étaient capables de construire, de meubler, de décorer en tenant compte de la destination, du temps et de l'espace.

Constructeur avant tout, Hankar sut pourtant consacrer des heures fécondes à d'autres domaines. Tout ce qui se rapportait à l'art en général l'intéressait et c'est la caractéristique du véritable artiste, comprenant et aimant tout ce qui est beau, généreux et humain. Ce moderniste était archéologue averti, restaurateur savant de monuments anciens et professeur de dessin architectural à Schaerbeek C'est dans cette école qu'il connut surtout M. Adolphe Crespin qui fut son collaborateur pendant plus de dix ans et qui nous a fourni de précieux renseignements sur le maître. On connaît M. Crespin et ses belles œuvres décoratives. Hankar et lui se rapprochèrent d'instinct. Tous les deux ils voulaient œuvrer loin des sentiers battus. Leurs méthodes étaient presque identiques. Hankar enseignait l'architecture d'une façon toute pratique, préconisant le dessin d'après nature dès le début et faisant composer très rapidement. Il avait comme élèves des gens de métier surtout, des artisans de toutes les professions à qui il faisait composer, pour commencer, des choses simples; par exemple, un petit banc pour reposer les pieds. L'élève devait le concevoir, en dessiner le plan, la coupe et l'élévation. Ensuite, cela devenait plus compliqué, il s'agissait de dessiner une porte, une fenêtre, etc... Le professeur tenait surtout à montrer et à faire com-

prendre à ces jeunes gens la technique de la construction des différents éléments d'une bâtisse. Il leur faisait aussi disséquer les vestiges des monuments anciens, tels les premiers temples de l'ère chrétienne, en Asie Mineure. Par cette méthode, il avait fait en quelques années, d'un manoeuvre-maçon, l'employé principal de ses bureaux. Le succès de l'architecte interrompit la carrière du professeur, et l'architecte lui-même fut, comme nous l'avons dit, interrompu trop tôt, beaucoup trop tôt, dans sa tâche, par la mort implacable.

Hankar avait certainement mis beaucoup d'espoir en son fils. Le destin avait été cruel pour lui, son fils porterait le flambeau. Nous avons fait nos études ensemble à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles. Hankar fils tout jeune était déjà épris de l'art neuf. Il cherchait. Il mettait dans ses compositions le souci d'être personnel. Vint 1914, Pierre Hankar s'engagea et ne revint pas. Les forces mystérieuses avaient éteint ce cœur généreux, le fils du maître qui portait peut-être en lui les réalisations futures. L'œuvre reste inachevée, incomplète, mais belle malgré tout, plus belle que bien d'autres, fruits pourtant de maturité.

CHARLES CONRARDY  
& RAYMOND THIBAUT  
Architectes.

Lettre inédite de Paul Hankar du 11 novembre 1896.

*Monsieur X...*,

*Il m'a été très agréable d'apprendre que mes efforts pour sortir des chemins battus n'avaient pas passés inaperçus et je m'empresse de vous donner les renseignements demandés.*

*Je suis né à Frameries (Hainaut), le 11 décembre 1859. J'ai donc 37 ans. J'ai appris la taille et l'appareil des pierres, puis je suis entré, après un stage chez le sculpteur Houtstont, comme élève chez feu Henri Beyaert, en 1879. J' suis resté jusqu'à sa mort en 1894.*

*Pendant cette période de 15 années, j'ai collaboré à presque tous les travaux exécutés par Beyaert (château de Wespelaer, square du Sablon, Palais de la Nation, Caisse d'Epargne, illuminations de 1880 et 1890, Eglise de Borgerhout et des Tombes, hôtel Hantrez, etc.)*

*J'ai continué, après sa mort, l'Eglise d'Everberg, dont j'achève actuellement la décoration et l'ameublement, conçus dans les principes les plus opposés à ceux de l'école Saint-Luc.*

*J'ai fréquenté pendant deux ans la classe de composition d'Architecture à l'Académie de Bruxelles, vers 1882-83. Je crois bien avoir été un des plus mauvais élèves de cette période; en vous écrivant celà, je me remémore le nom de mes compagnons de classe, et je constate que de quinze que nous étions, il en reste sept ou huit; trois sont fous, deux vendent du coton ou des carreaux, les autres sont oubliés; l'architecture mène à tout, comme vous voyez.*

*Je crois pouvoir me dire l'élève de Beyaert, bien que je doive lui avoir procuré parfois la sensation qu'éprouve la poule qui a couvé un œuf de canard.*

*J'étais, dans son bureau, celui qui avait la spécialité du fer forgé. J'en ai dessiné énormément, pour lui et pour des forgerons de Bruxelles, surtout pour P. Desmedt. J'ai conservé de cette étude spéciale, l'amour de la forge et la haine de la tôle repoussée et de la fonte plus ou moins malléable.*

*Voici, pour compléter, la liste des constructions que je crois pouvoir avouer :*

*Maison chaussée de Charleroi, 83 (1888-1889) ;*

*Maison avenue Louise, 367 (1894-95) ;*

*Maison avenue Louise, 365 (à côté de la précédente) (1895-1896) ;*

*Maison rue De Facqz, 63 (1893) ;*

*Maison de commerce, rue Lebeau, 8 (1895-96) ;*

*Magasins de la maison Claessen, rue de l'Ecuyer, 58 (1896), vitrines et mobilier ;*

*Monument du poète Van Beers, dans le Parc d'Anvers (1892), en collaboration avec le statuaire Crick (concours .*

*Décoration de la façade de la Boulangerie Timmermans, chaussée de Wavre (1896), en collaboration avec le décorateur Crespin (concours de l'art à la rue d'Ixelles).*

*Je ne possède malheureusement pas de photographies de toutes ces constructions. Je vous fait parvenir celles que je possède. Les autres vous parviendront aussitôt que mon photographe me les livrera.*

*Les études faites, en collaboration avec Crespin, pour notre projet de Ville Moderne, à l'exposition de Bruxelles en 1897, paraîtront dans un des prochains numéros du Studio de Londres.*

.....



## L'ARCHITECTURE RELIGIEUSE



*Entrant très tardivement dans une voie préconisée depuis l'armistice par les groupements d'architectes, l'Etat organise, en vue de la reconstruction d'une des églises des Régions Dévastées, un concours dont nous publions plus loin le programme. Si, peut-être, d'aucuns feront des réserves au sujet de quelques-unes des clauses de ce programme, on sera, cependant, unanime, croyons-nous, à approuver l'idée maîtresse qui a dicté l'organisation de ce concours : faire appel à toutes les initiatives en vue d'arriver, dans des conditions aussi avantageuses que possible, à créer un édifice qui réponde aux exigences du culte et traduise en des formes esthétiques les aspirations actuelles de la communauté des fidèles auxquels l'église est destinée.*

*Tous ceux qui croient en la possibilité d'un renouveau de l'architecture et sont convaincus du rôle économique, social et spirituel qu'elle devrait remplir dans la Société contemporaine, ont regretté que les centaines d'églises qui ont été reconstruites dans les Régions Dévastées soient des décalques, trop souvent médiocres, d'édifices conçus pour d'autres temps et d'autres besoins. Il n'y a pas de doute que si l'on avait voulu mettre à profit toutes les ressources de la technique moderne, en même temps que l'enthousiasme qui anime quelques architectes d'avant-garde, on aurait pu créer des édifices d'un caractère moderne parfaitement adaptés à leur but liturgique.*

*Sans insister pour le moment sur les impérieuses raisons d'ordre moral qui auraient dû faire agir de la sorte, contentons-nous de signaler qu'en ce faisant on aurait fait réaliser de sérieuses économies aux finances de l'Etat.*

*C'est ce dernier argument, sans doute, qui — malgré son importance secondaire — a finalement décidé les pouvoirs publics à faire appel aux chercheurs de nouveau, aux artistes créateurs.*

*Il n'est pas sans intérêt de souligner que, même en ce qui concerne l'architecture religieuse, c'est le besoin d'économie qui ouvre la porte à des possibilités artistiques nouvelles.*

*C'est de la sorte que la France nous a devancés en matière d'architecture religieuse. La séparation de l'Eglise et de l'Etat a laissé les paroisses dans une situation fort précaire qui les détourne de la copie des modèles anciens trop ornés et trop coûteux.*

*Tout comme à l'époque romane, l'église redevient l'abri des fidèles. Ce qui n'exclut pas l'intensité du sentiment religieux qui, éprouvé par la pauvreté, se concentre à nouveau sur les vérités essentielles de la doctrine et l'objet principal du culte catholique.*

*C'est à la faveur de ces circonstances qu'est née — chez nos voisins du Sud — une architecture religieuse moderne dont le mérite artistique n'est pas moindre que celui de l'école littéraire dont Claudel fut le pionnier et du groupe de peintres religieux dont Maurice Denis et Desvallières sont les plus connus.*

*Afin de permettre à nos lecteurs de prendre connaissance avec ce mouvement de renaissance de l'architecture religieuse, nous reproduisons in extenso un article que Léandre*

*Vaillat publiait il y a plus d'une année dans le grand quotidien « Le Temps » à l'occasion de l'effort financier que l'épiscopat français venait de faire pour assurer la reconstruction des églises des Régions Dévastées françaises.*

R. C.

Ce n'est un secret pour personne que l'emprunt en faveur des églises dévastées a été couvert. Nous n'avons jamais éprouvé d'inquiétude là-dessus, et nous savons bien que l'Eglise de France ne fait jamais appel en vain à ses fidèles. Où commence notre perplexité, c'est lorsque nous nous demandons quel emploi sera fait de cet argent. Non qu'aucun doute effleure notre esprit quant aux scrupules de délicatesse et aux louables intentions de ceux qui auront à charge de le dépenser; mais nous connaissons les anathèmes jetés par Joris-Karl Huysmans sur certain art sulpicien et nous ne sommes pas absolument persuadés que le goût du clergé de campagne soit suffisamment éclairé sur les idées qui agitent l'esprit d'un architecte, en 1922, si on lui confie la construction d'une église dans un village des régions dévastées. Il y avait au moyen âge une véritable collaboration entre le prêtre qui initiait le maître-d'œuvre aux données subtiles de la mystique et le maître-d'œuvre qui s'efforçait de traduire, avec de la maçonnerie et de la charpente, les intentions de son animateur. A ces intentions, qui constituent le programme de l'église, il faut ajouter les conditions imposées par les circonstances, telles que matériaux, main-d'œuvre, stricte économie, rapidité d'exécution, si l'on veut posséder dans leur ensemble les facteurs du problème et le résoudre d'une manière réaliste, sans dégénérer en parlotes ni en pathos. L'occasion nous semble bonne, aujourd'hui que l'emprunt est complètement souscrit, les coopératives constituées à peu près partout, d'examiner de quelle manière les ressour-

ces mises à la disposition des sinistrés peuvent judicieusement être employées.

Abordons le problème par son côté le plus général, celui par lequel la construction d'une église ressemble à celle de n'importe quelle maison. Il est certain que dans la plupart des cas et sauf exception, inhérente par exemple à la restauration d'un monument historique ou à l'édification d'une église considérable dans une ville, l'architecte devra utiliser une main-d'œuvre non spécialisée, le chantier de la coopérative du village, les ressources communes en approvisionnements : d'où la nécessité de ne pas imaginer un plan trop compliqué, d'éviter des particularités difficiles à réaliser, de se rapprocher le plus possible des procédés employés sur place pour les autres demeures. De cette première exigence s'ensuivra sans doute une première raison d'harmonie. Une seconde raison se tirera de l'emploi des mêmes matériaux; l'église ressemblera aux maisons du village par la coloration comme par la simplicité des formes. L'unité naîtra des exigences de l'heure et du lieu.

Les formes seront conditionnées par les matériaux et par le programme. S'il y a dans les carrières avoisinantes, comme il arrive en Ile-de-France, en Lorraine ou en Alsace, suffisamment de pierre facile à exploiter et à transporter sur le chantier, l'architecte ne manquera pas de s'inspirer des formes régionales, non pour les imiter, mais parce qu'elles furent déterminées, elles aussi, par les mêmes conditions. Nous pouvons dire à ce propos que le style roman nous paraît mieux convenir à la rusticité que le style gothique, qui

Paul HANKAR 1859-1901

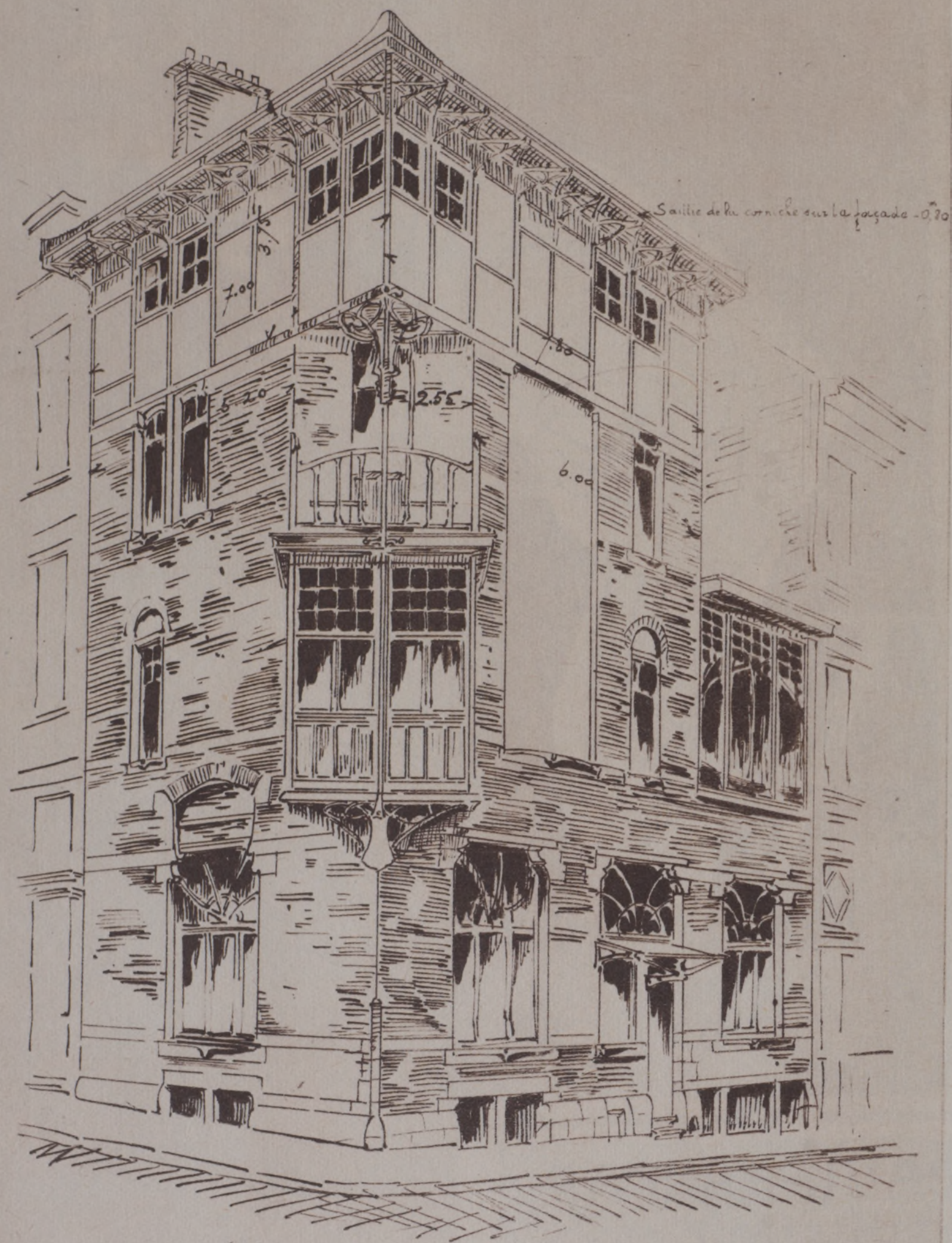


PAUL HANKAR  
ARCHITECTE  
RUE DE FACQZ 63

D'après une chromolithographie  
de A. Crespin (1894).

# L'Œuvre de Paul HANKAR

PROPRIETE DE M<sup>rs</sup> KLEYER - RUE RUYSBROECK 21 - E/V



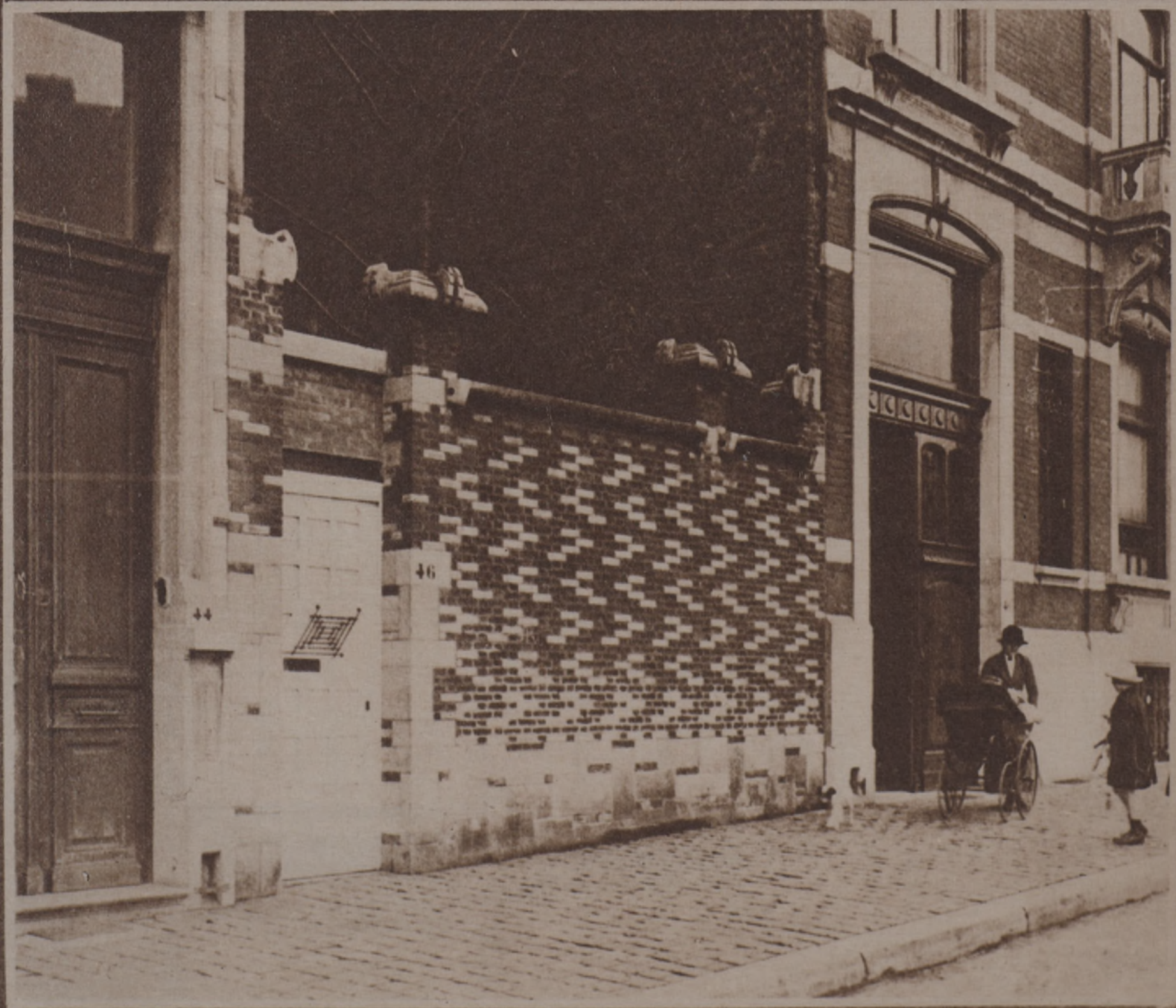
VUE PERSPECTIVE

ETAT PROJETÉ

Avant-projet de l'Immeuble situé  
25, rue de Ruysbroeck, à Bruxelles.

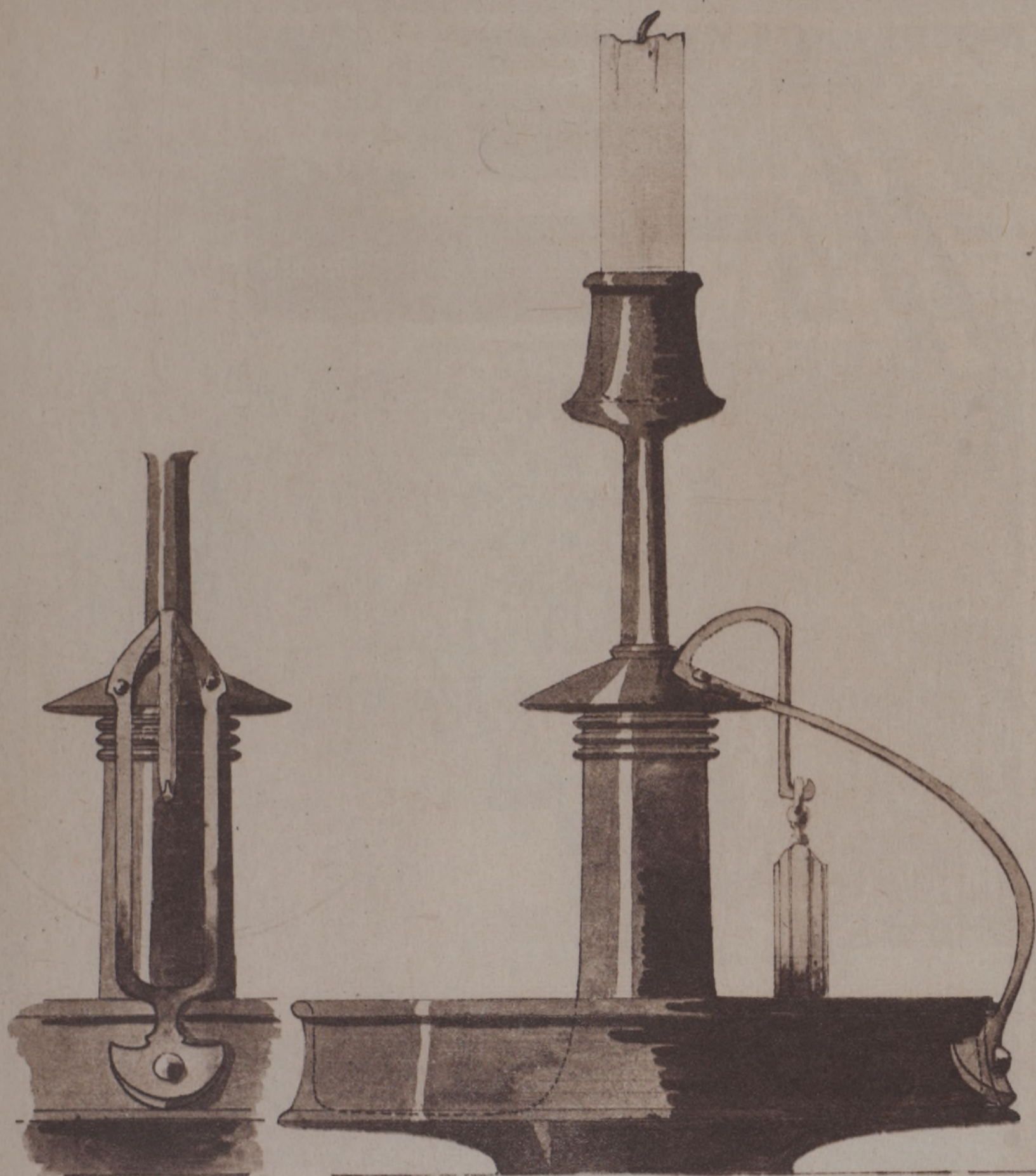
D'après un dessin original conservé  
au Musée des Arts Décoratifs.

L'Œuvre de Paul HANKAR



Mur de clôture de la maison  
du peintre Ciamberlani,  
Avenue de la Cambre, à Bruxelles.

L'Œuvre de Paul HANKAR



Face poignée

Côté -

Chandelier en  
cuivre rouge.

D'après un dessin original conservé au  
Musée des Arts Décoratifs.

est un ensemble de lignes élégantes et relativement fragiles; spécialement en ce qui concerne la Lorraine, la seule vue des grandes portes charretières largement cintrées suggérera fatalement à l'architecte l'entrée de son église. Mais que ce régionalisme n'ait rien d'absolu ni de factice; qu'il se déduise de notre goût véritable pour les choses du pays, d'une recherche d'harmonie générale, de l'obligation où l'on est d'employer tels matériaux. Le même raisonnement vaut pour le cas où, comme en Flandre, en Artois et en Picardie, il y a de l'argile, par conséquent des briques et des équipes de rejointoyeurs, et à celui où, comme en Champagne, il n'y a que du torchis que l'on encadre avec les bois venus d'Alsace ou d'Argonne.

L'exemple le plus significatif de ce régionalisme adapté, de nos jours, à l'architecture religieuse, me paraît être la chapelle de l'école des Roches, construite par M. Sterez, près de Verneuil, en Normandie; une ferme voisine, du dix-huitième siècle, a inspiré à l'auteur cette voûte en bois de forme ovoïde surmontant des murs en briques rouges. Je connais également un projet de M. Chirol qui est une interprétation du type romano-gothique et qui s'appliquerait assez bien à l'Île-de-France. J'ai cité, dans un précédent article, les églises construites ou projetées en Meurthe-et-Moselle par M. Deville : l'exposition de Nancy contenait à cet égard de précieux renseignements. Dans le même ordre d'idées, je pourrais indiquer l'église de Notre-Dame-du-Rosaire, construite à Paris par M. Sardou; il s'agit là d'une construction en briques et pierres, couverte en charpente, imitée des anciennes basiliques, mais dans une note moderne. Les églises de Bécon-les-Bruyères et de Nanterre, par M. Barbier; celle de Saint-Paul, à Genève, par

M. Guyonnet; les deux églises élevées par dom Bellet, l'une, celle des bénédictins français, dans l'île de Wight, l'autre, celle de l'abbaye de Oosterhout (Hollande), où une merveilleuse combinaison des arcs et un jeu de briques alternativement claires et sombres produisent un effet saisissant, me paraissent devoir être étudiées par tous ceux qui cherchent la vérité dans les canons traditionnels et régionalistes. Je dois remarquer en toute justice qu'en ce qui concerne les ouvrages cités de dom Bellet, il s'agissait là d'une abbaye bénédictine, dont la règle n'a pas changé depuis le fondateur de l'ordre, tandis qu'une église de paroisse est soumise aux fluctuations d'une pensée religieuse qui cherche à s'adapter à la société contemporaine. Il me serait facile de signaler, à ce sujet, les passages couverts de la Trinité de Ballu, destinés aux équipages du second Empire et ménagés afin que les belles dames puissent entrer à l'église sans se mouiller les pieds.

Au système régional, qui utilise les matériaux du sol, s'oppose le système qui utilise des matériaux nouveaux, en particulier le béton armé. La facilité des transports rend possible l'acheminement à pied d'œuvre de ces matériaux, en n'importe quel endroit des provinces dévastées, universalisant par cela même la construction que diversifiait la variété des matériaux trouvés jadis sur place, rendant inutiles certaines formes que commandait le climat du lieu, par exemple l'inclinaison des toits pour l'écoulement des eaux de pluie et le glissement de la neige. Le béton armé fut traité pendant un certain temps par des architectes qui étaient pénétrés de leur éducation classique, habitués à des formes inventées pour des matériaux naturels. Ils accommodèrent tant bien que mal les antiques canons de beauté avec la matière

qui était mise à leur disposition, la considérant comme une matière de remplacement et non comme un élément nouveau dont il fallait tirer une structure nouvelle, s'ingéniant à imiter les joints de la pierre dans une masse qui doit compter et produire son effet comme monolithe, à dissimuler derrière une façade composée selon les types anciens les dispositifs cellulaires logiquement déduits du procédé. Ce furent des ingénieurs qui, plus dégagés que les architectes de la tradition du passé, imaginèrent enfin les formes véritables du béton armé, simplement en poussant jusqu'à ses extrêmes conséquences, du dedans jusqu'au dehors, du plan à la façade et à la couverture, l'application des principes de résistance et de force. De ce point de vue, les ateliers construits par la Compagnie du Nord à Lens et à Lille-la-Délivrance, en 1921, sont de véritables chefs-d'œuvre; j'en dirait autant des ateliers Esders, avenue Philippe-Auguste, ainsi que de certaines salles de cinéma relativement récentes.

Dans ces différents édifices, l'œil le moins exercé discerne bien vite le jet aérien des arcs, la hardiesse des portes-à-faux, que seul autorise le procédé nouveau, déterminant des effets de légèreté analogues à ceux des cathédrales gothiques, mais avec plus d'audace, moins d'arcs-boutants et, pour tout dire, de béquilles. La même constatation devait s'imposer à ceux qui avaient des églises à édifier. Bien vite ils eurent discerné le parti qu'ils pouvaient tirer de cette structure élancée, à la fois immatérielle et puissante, pour exprimer des idées d'ascension spirituelle et religieuse. M. Ballu, avec la collaboration des frères Perret qui sont passés maîtres en ce genre, construisit la cathédrale d'Oran, la plus grande qui existe en béton armé. Monsieur Placide Thomas réalisa de la même

manière Saint-Joseph des Epinettes, à Paris, dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. Enfin, un exemple achevé fut donné à Saint-Louis de Vincennes par MM. Droz et Marrast; ici, à vrai dire, les murs sont en pierre meulière et la couverture est une charpente en bois; mais l'ossature, formée de huit piliers et de quatre grands arcs croisés qui ont chacun 23 mètres de portée, est en ciment armé. Ainsi l'architecture religieuse se relie à l'architecture civile de la même époque par l'identité des moyens employés : c'est là une chance d'harmonie qu'il ne faut point abandonner.

Une autre chance se doit quêter dans l'étude minutieuse des programmes. Certes, le dispositif essentiel d'une église n'a pas changé : une salle suivie d'un chœur, précédée d'un narthex ou d'un auvent, flanquée d'une pièce servant de sacristie et d'une autre servant de salle d'œuvres. Mais les dimensions ne sont pas nécessairement aussi importantes qu'autrefois. Non qu'il y ait moins de fidèles, mais les églises d'autrefois furent construites plus grandes qu'il n'était nécessaire, pour manifester la toute-puissance de la religion avec un certain luxe temporel. Nous nous faisons une autre conception religieuse, plus modeste; les circonstances, qui nous inclinent à l'économie, donnent raison à cette modestie. Nous savons qu'un édifice coûte quatre fois ce qu'il coûtait avant la guerre; pour diminuer ce prix, qui s'évalue au nombre de mètres cubes de construction, il faut réduire au strict nécessaire les dimensions de l'édifice. Enfin, une église n'est plus, comme au moyen âge, un lieu de réunion (*ecclesia*, assemblée). Il est possible d'envisager à côté d'elle, en dehors d'elle, peut-être même dans le presbytère qui sera relié à elle par un passage couvert, prétexte à jolis portiques, à décrochements de toits agréables, des salles qui seront consacrées à la mu-



sique religieuse, aux conférences, au catéchisme, aux œuvres de charité et de paroisse, aux patronages, bref, à toutes les œuvres sociales qui relèvent du prêtre et qui font de lui non plus seulement le médecin des âmes, mais un homme de bien, mêlé à la vie du pays et coordonnant les bienfaits, l'entr'aide, l'assistance. Une grande économie peut être réalisée en supprimant le clocher ou du moins en l'abaissant, en le réduisant aux proportions strictement nécessaires pour abriter les cloches. N'oublions pas qu'autrefois le clocher était souvent en dehors de l'église et construit après coup. Il servait de tour de guet; du sommet, on épiait la campagne avoisinante, on localisait les incendies. Aujourd'hui le téléphone rend cette surveillance inutile. On dira qu'un village sans clocher n'est pas un village; mais l'église, ainsi réduite à ses proportions essentielles, ramassée dans ses œuvres vives, édiflée avec les mêmes procédés et faite de la même manière que les autres maisons, se reliera mieux à elles par la tonalité, par la silhouette; plus proche, moins différente, peut-être attirera-t-elle davantage les paysans qui, d'instinct, se méfient de ce qui ne leur ressemble pas.

Il nous a semblé utile d'indiquer ces nuances et ces idées générales au moment où, muni d'argent, le clergé va tâcher d'en faire l'emploi. Certes, nous sommes assurés que là du moins l'obole versée sera une obole efficiente. Mais nous craignons qu'elle ne serve pas toujours au mieux les intentions les plus pures. Là encore, comme dans l'art décoratif, il nous semble qu'on n'a pas commencé par le commencement. Les ateliers d'art sacré comme l'**Arche**, la **Rosace**, les **Artisans de l'autel**, dont je visitais les intéressants ouvrages ces jours derniers à la ga-

lerie Artes, se sont occupés de rénover le goût du mobilier et du vêtement liturgiques, avant de songer à l'architecture qui les devait contenir. La Société Saint-Jean nous a accoutumés à ces amples expositions du pavillon de Marsan, où les moindres détails du culte étaient envisagés d'une manière souvent exquise, quelquefois inégale, en tout cas supérieure à ce qui existait auparavant. Le cardinal Dubois a tenu à encourager ces manifestations et à affirmer que désormais le clergé ne se désintéresserait pas des scrupules de la beauté et ne les tenait point en dehors de l'orthodoxie. La **Schola cantorum**, la **Cantoria**, la **Manécanterie des petits chanteurs à la croix de bois**, les **Chanteurs de St-Gervais**, autant d'œuvres qui affirment parallèlement une renaissance du goût musical dans la religion. Le catholicisme, influencé en cela par le protestantisme, se préoccupe de plus en plus des œuvres sociales et comprend qu'il ne saurait vivre désormais dans une tour d'ivoire, **turris eburnea**. Mais on voudrait qu'il ne se désintéressât point de l'église qui abritera ce culte, ces objets rituels, ces somptueuses dalmatiques, ces ciboires et ces calices d'argent, ces chants suaves, cette musique enfin, puisée à la source de la primitive pureté. Avant de meubler une maison et de s'y réunir, il faut la construire. Comment? c'est à quoi tendent les réflexions qui précèdent. Puisque le clergé de France a guidé l'initiative de nos décorateurs, pourquoi ne stimulerait-il pas celle de nos architectes, en montrant au public français, dans une exposition, leurs ouvrages, leurs projets et en renouant l'heureuse collaboration de la mystique avec le maître-d'œuvre?

Léandre VAILLAT.

## CONCOURS PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉGLISE

à BRIELEN=lez=Ypres (Flandre Occidentale), avec faculté, pour les concurrents, de proposer des procédés de construction nouveaux.

\*\*\*\*\*

### I. Objet du concours

Art. 1. — Le Ministère des Affaires Économiques (Office des Régions Dévastées) ouvre le 10 août 1923, entre les constructeurs belges, domiciliés depuis plus d'un an dans le pays, un concours pour la construction d'une église sur un terrain située chaussée de Furnes à Brielen (Flandre Occidentale).

Le terrain a une superficie d'environ 2,000 m<sup>2</sup>. Il est figuré sur le plan annexé au présent programme.

### II. Conditions du concours. Instructions pour les concurrents

Art. 2. — Les concurrents devront fournir :

a) Un plan terrier de l'église, à l'échelle de 1 cm. par mètre;

b) Des vues extérieures et les coupes nécessaires à l'échelle de 1 cm.;

c) Une note explicative, décrivant le mode de construction adopté, la nature et éventuellement la composition des matériaux proposés. Cette note donnera au besoin le résumé des calculs de stabilité de l'édifice.

La résistance effective des murs édifiés au moyen de matériaux autres que la pierre et la brique (en y comprenant les vides) doit être équivalente au moins à celle des murs en maçonnerie ordinaire, exécutée au moyen de briques dites « de la localité » qui devaient être prévus dans une construction faite au moyen de ces derniers matériaux.

Si le projet prévoit l'emploi de béton, le système de construction doit être tel que les parois intérieures ne soient pas exposées à devenir humides, sans que, cependant, il soit nécessaire d'y apposer périodiquement des enduits hydrofuges.

A moins que le bâtiment projeté ne soit exécuté en briques et pierres, le concurrent devra pouvoir indiquer des églises ou bâtiments importants érigés au moyen de son système.

d) Un métré récapitulatif avec devis indiquant les conditions et prix auxquels le concurrent s'engage à exécuter le projet qu'il soumet, tout en se conformant aux clauses et conditions du cahier des charges type de l'Office des Régions Dévastées.

Ce métré indiquera séparément le prix de l'édifice proprement dit et à part le prix du mobilier et des vitraux, qui seraient éventuellement proposés par le concurrent. L'administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à cette partie de projet (mobilier et vitraux).

La terre ferme est supposée se trouver à 1 m. 25 de profondeur. Les concurrents pourront utiliser, à leurs risques et périls, en partie ou en totalité, les anciennes fondations. Ils devront faire disparaître les ruines avec faculté d'en utiliser les éléments, susceptibles de remploi. Ils auront en outre, s'ils le désirent, l'usage gratuit de briquillons à prélever au dépôt d'Ypres, les frais de transport étant à leur charge.

L'offre introduite par les concurrents devra être maintenue durant un délai de

60 jours à partir de la remise des projets.

Art. 3. — Les dessins auront le caractère d'esquisses et seront suffisamment cotés pour permettre la vérification du métré descriptif; ils seront fixés sur carton ou montés sur châssis.

Art. 4. — Les envois seront anonymes. Ils porteront une devise ou marque, reproduite sur deux enveloppes fermées; la première contenant : le certificat de nationalité belge, le certificat de résidence depuis plus d'un an dans le royaume, le nom et l'adresse du ou des concurrents, en cas de collaboration; la seconde contenant le nom du membre du jury à élire par les concurrents. Cette seconde enveloppe portera, en outre, la suscription : « Concours du Ministère des Affaires Economiques, élection du délégué des concurrents ».

Toutes les pièces seront déposées au Ministère des Affaires Economiques, Office des Régions Dévastées, 1, rue Montoyer, à Bruxelles, au plus tard le 15 octobre 1923 à midi, contre récépissé.

En cas d'expédition par chemin de fer, les envois doivent parvenir, avant les mêmes jour et heure à la même adresse avec la mention « Concours Eglise Brielen ».

### III. Primes

Art. 5. — Une somme de 15,000 francs maximum sera mise à la disposition du jury. Le jury n'est cependant pas tenu à partager toute cette somme, dans le cas où le concours ne donnerait pas le résultat désiré.

Les projets primés resteront la propriété de leur auteur.

### IV. Jury

Art. 6. — Le jury sera composé de MM.

1. Demeur, Directeur Général de l'Office des Régions Dévastées;
2. Le Chanoine Callewaert, délégué de l'évêché;
3. Dom Sebastian Braun, Directeur de

l'école des Arts et Métiers à Maredsous;

4. Le Curé de Brielen, représentant la Fabrique d'église;
5. Verbeke, Ingénieur, architecte provincial à Bruges;
6. Carbon, H., architecte, rue de l'Eglise, à Ostende;
7. Verwilghen, R., ingénieur urbaniste;
8. Toetenel, E., directeur à l'Office des Régions Dévastées;
9. Un délégué des concurrents.

Le délégué de l'Administration remplira auprès du jury les fonctions de rapporteur.

Les membres du jury ne peuvent, ni directement, ni indirectement, participer au concours.

L'administration se réserve le droit de remplacer les membres du jury qui feraient défaut. Elle indiquera comme délégué des concurrents, la personne qui aura recueilli le plus grand nombre de votes; en cas de parité des votes, il sera procédé par tirage au sort.

Lors de l'examen des projets, le jury commencera par éliminer tous les projets qu'il considérera comme étant insuffisants soit au point de vue artistique, soit au point de vue liturgique. Ce classement se fera à la majorité des membres du jury.

Les projets restant en présence seront ensuite classés d'après leur ordre de mérite en tenant compte non seulement du point de vue artistique et liturgique, mais également du point de vue technique.

Le jury commencera l'examen des œuvres produites endéans les huit jours suivant la notification de l'élu des concurrents.

### Exécution

Art. 7. — L'Administration se réserve le droit de choisir entre les trois projets classés par le jury comme étant les meilleurs, celui qu'elle exécutera éventuellement.

Elle pourra si elle le juge utile inviter au préalable les auteurs de ces trois projets à préciser et développer leurs offres. Indépen-

damment de la prime qui leur aurait été allouée, elle accordera, pour ce travail, à chacun d'eux, une indemnité forfaitaire de 2,000 francs.

Cette seconde épreuve a pour but de préciser et de détailler l'offre faite lors de la première épreuve. Les concurrents n'y seront admis que s'ils s'engagent à respecter les prix partiels et le prix global de leur première offre.

Ils seront tenus de fournir tous renseignements qui leur seront demandés par l'administration et en particulier :

a) Les dessins détaillés à l'échelle de 2 cm. du plan terrier de l'édifice, de la façade avant, de l'abside et des façades longitudinales, les coupes en nombre suffisant.

Pour la bonne compréhension, des fragments « ad libitum » indiquant certains détails de construction, seront fournis à une échelle plus grande. La construction devra être indiquée en coupe;

b) Des renseignements très détaillés concernant le mode de construction prévu, les matériaux proposés. Les calculs de stabilité de l'édifice.

c) Un devis très complet du projet, devis qui devra détailler les prix remis lors de la première épreuve.

Les documents à fournir pour la seconde épreuve ne devront pas être collés sur carton ni montés sur châssis. Ce seront des plans d'exécution.

Art. 8. — Les projets des concurrents non admis à la seconde épreuve, leur seront restitués s'ils font connaître leur adresse au plus tard 60 jours après le jugement de cette épreuve. L'administration décline toute responsabilité quelconque au sujet des dégâts ou perte de ces documents.

Les projets non réclamés dans les deux mois deviendront de plein droit la propriété de l'administration.

Art. 9. — Le présent programme accompagné des documents complémentaires suivants :

1. Le plan terrier dont question à l'art. 1.
2. Le cahier des charges dont question à l'art. 2 peut être obtenu moyennant la somme de 2 francs, au Ministère des Affaires Economiques, Office des Régions Dévastées, Service des Constructions, 1, rue Montoyer, à Bruxelles.

## Programme

Le but poursuivi en organisant ce concours est d'assurer, dans des conditions économiques, la reconstruction d'une église adoptée aux besoins du culte et répondant aux exigences de la liturgie et de l'esthétique.

Afin de réaliser ce but ainsi défini, les concurrents ont pleine liberté en ce qui concerne le choix des matériaux et le procédé de construction.

Aucun style n'est imposé, mais il est indispensable que l'architecture soit empreinte d'un sentiment religieux intense.

L'église devra comprendre 700 places assises, 3 places étant comptées par mètre carré, non compris les couloirs, dégagement, sacristie et autres espaces non utilisés par les croyants.

Il est désirable que le maître-autel soit dégagé et qu'aucun pilier n'intercepte la vue.

Les concurrents devront indiquer l'emplacement des fonts baptismaux, du banc de communion, Chaire de Vérité, etc.

La sacristie devra comprendre deux pièces : l'une pour les prêtres, l'autre pour les acolytes servira en même temps de magasin. Il sera prévu une petite cour intérieure avec W. C. Le projet comprendra une horloge avec un cadran et trois cloches du poids total de 3,000 kilos environ.

Les concurrents indiqueront également le délai d'exécution des travaux.

Le Directeur Général,

(S.) DEMEUR.

**IX<sup>e</sup> CONGRES NATIONAL DES ARCHITECTES BELGES**, organisé par la Fédération des Sociétés d'Architectes de Belgique. Anvers, le 15-16 et 17 septembre 1923. — Programme. — Samedi 15. — A 12 h., au local « Café Suisse », place Verte, réception des congressistes par la Société Royale des Architectes d'Anvers.

A 13 h. : Déjeuner au « Café Suisse »;

A 14 h. 30 : Visite du « Belgenland ». « Quai du Rhin »;

Soirée libre.

Dimanche 16. — A 9 h. 30 : Première séance du Congrès, au local du Cercle Artistique, rue Arenberg, 28;

A 11 h. 30 : Réception par les autorités communales, à l'hôtel de ville;

A 12 h. 30 : Déjeuner au « Café Suisse », place Verte;

A 15 h. : Deuxième séance du Congrès;

A 19 h. 30 : Banquet confraternel à « l'Hôtel Terminus », rue du Pélican, en face de la gare Centrale. Habit de soirée.

Lundi 17. — Visite des chantiers du Kruis-schans, départ à 8 heures, au ponton du canal au Sucre, retour en ville à 13 h.

A 13 h. 30 : Déjeuner « Café Suisse ».

### Ordre du jour du Congrès

1. Approbation du compte rendu du X<sup>e</sup> Congrès National de Liège;
2. Le diplôme d'architecte, communication de M. G. Maukels;
3. Les tendances esthétiques en Belgique après la guerre, communiqué de M. L. David;
4. Chambres Arbitrales du Bâtiment, rapport de M. l'avocat Volckerick, greffier de la Chambre Arbitrale d'Anvers;
5. Education et formation professionnelle des ouvriers du bâtiment, rapport de M. Van Kuyck;
6. Historique des Congrès Nationaux et Internationaux, rapport de M. F. Symons;
7. Fixation du lieu et date du prochain Congrès National;
8. Divers.

**VOYAGE D'ETUDES EN BELGIQUE** organisé par l'Union des villes et communes belges. — L'effort belge en matière d'habitations à bon marché s'est manifesté par la création d'ensembles dont la visite, dès aujourd'hui, offre un réel intérêt.

Anvers, Bruxelles, Gand, Liège, la Flandre Occidentale, la région minière du Limbourg, offrent des exemples de réalisation très suggestifs.

L'Union des Villes considère que le moment est venu d'en organiser la visite, en vue de permettre aux villes et communes qui ont à intervenir à un titre quelconque, à présent ou éventuellement dans l'avenir, ainsi que les dirigeants des sociétés d'habitations à bon marché et des cités-jardins, les Comités de patronage et les techniciens, de se rendre compte des solutions qui ont été données et d'y puiser d'utiles enseignements pour les réalisations à venir.

L'Union organisera ces visites pour les dates des 21 au 26 septembre (du vendredi 21 au mercredi 26).

Elle désirerait être fixée le plus tôt possible sur le nombre des participants, et leur demande de vouloir bien, dès à présent, donner leur adhésion de principe, sans aucun engagement, parce que les modes de transport à utiliser et, par conséquent, le coût des excursions, dépendent du nombre d'adhérents.

L'itinéraire exact et le coût approximatif des déplacements et frais divers leur seront communiqués.

### Programme provisoire

Première journée : La Flandre Occidentale. Visite des Régions dévastées. Il est proposé de se rendre, après les visites, à Gand, pour y loger.

Deuxième journée : Gand et l'agglomération gantoise. Logement à Bruxelles.

Troisième journée : Anvers. Agglomération anversoise et la région du Ruppel. Logement à Bruxelles.

Quatrième journée : Bruxelles et les environs. Logement à Bruxelles.

Cinquième journée : Liège et les environs. Logement à Liège pour ceux qui participent à la sixième journée.

Sixième journée : Bassin houiller du Limbourg.

Départ à 7 h. 55 par Liège-Herstal, en vicinal spécial.

Les organisateurs demandent aux adhérents d'indiquer (sans engagement) :

- 1° A quelles journées ils désirent prendre part;
- 2° Si l'Union des Villes doit s'occuper de leur retenir un logement et, d'une façon précise, pour quelles nuits.

Il est entendu que l'U. d. V. s'occupera des moyens de transport et des repas du midi. Elle examinera aussi s'il paraît intéressant de s'occuper des repas du soir.

Toutes communications concernant ce voyage doivent être adressées à l'Union des Villes et Communes Belges, 3bis, rue de la Régence, Bruxelles.

## RESULTAT DE LA PREMIERE EPREUVE DU CONCOURS POUR L'ERECTION D'UN INSTITUT PROVINCIAL D'HYGIENE, A ANVERS. —

Parmi les 24 projets présentés, le jury en a désigné 6 dont les auteurs seront admis à la deuxième épreuve du concours, ce sont les projets portant les marques ou mottos :

Disque dans un cercle. — Deux losanges juxtaposés. — Cercle noir. — Timbre réclame. — Louis Pasteur 1822-1895. — Straatsburg.

A l'ouverture des enveloppes jointes à ces projets, il a été reconnu qu'ils ont été respectivement envoyés : les deux premiers en collaboration par MM. Le Bon, architecte à Forest et M. Spittaël, architecte à Saint-Gilles-lez-Bruxelles; le 3° et le 4° projets, en collaboration par MM. les architectes J. Smolderen, Van Hoenacker et J. Van Beurden, d'Anvers, le 5° et le 6° en collaboration par MM. Van Coppernelle, architecte à Berchem, et Em. Van Leemputten, architecte à Anvers.

La date de la remise des projets et documents pour la deuxième épreuve a été fixée au 1<sup>er</sup> février 1924.

PARIS. — UN GROUPE DES ARCHITECTES MODERNES. — Un groupe des Architectes Modernes s'est constitué à Paris au mois de juin dernier dans le but de soutenir les conceptions architecturales excluant le pastiche et la reproduction des styles anciens et véritablement adaptées aux besoins de notre époque. Le Comité vient d'être constitué et est formé de MM. Frantz Jourdain, président; Guimard et Sauvage, vice-présidents; Boileau, trésorier; Huguet, secrétaire; Agache, Bluysen, Dervaux, Patout, Sue, Selmersheim, Sorel, Woog, membres. M. Paul Bornet remplit les fonctions de secrétaire de séance. Secrétaire général, M. Yvanhoë Rambosson, 6, rue de l'Orient, Paris (18<sup>e</sup>), auquel toutes communications doivent être adressées.

M. Paul Léon, directeur des Beaux-Arts, a accepté la présidence d'honneur de cette importante association, qui rassemble les plus ardents partisans d'une renaissance architecturale.

IMPREGNATION DES BOIS POUR EVITER LEUR POURRITURE. — Cette question très importante de l'imprégnation du bois pour éviter la pourriture suscite de fréquentes recherches. Il résulte d'une étude publiée par « Zeitschrift für angewandte Chemie », du 9 mai 1922, que les meilleurs résultats contre la pourriture des bois auraient été donnés par une substance appelée « basilite » et composée de 89 0/0 de fluorure de sodium et 11 0/0 de lunitrophénolanilime. On pourrait, avec 3 kilos de cette substance, protéger pour une période moyenne de sept ans. Ce traitement ne nuirait pas à la résistance du bois. De bons résultats ont été obtenus avec du silicate mercuriel et du crésol dans la proportion de 90 0/0 de silicate et 10 0/0 de crésol.

(« Bâtiment et Travaux publics », 28 janvier.)

---

LE PRÉSENT NUMÉRO RENFERME QUATRE PLANCHES HORS-TEXTE

---

# MONOBLOC

176, ch<sup>sée</sup> de Boondael - Bruxelles



Maisons ouvrières et rurales  
en agglomérés poreux et en briques

6743

## USINES

6743

Béton armé de tous systèmes

6743

## Hourdis creux sans coffrages

BLOCS ATHERMANES KNAPEN

MACHINES PILONNEUSES

Je soussigné, souscris un abonnement à la quatrième année de *La Cité*, au prix de 10 fr. 10 et désire recevoir à titre de prime :

- \* Les 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années de «La Cité» à 5 francs l'année (prix en librairie 10 francs).
- \* Le Cœur de la Ville de Bruxelles, par Ch. Buls. Gratuit (prix en librairie 2 francs).
- \* L'Abbaye de la Cambre, par G. des Marez. Gratuit (prix en librairie 1 fr. 50).

Signature .....

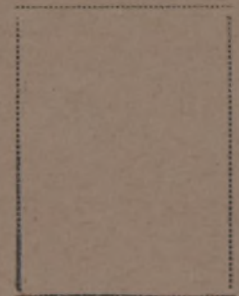
Nom .....

Adresse .....

\* Barrer celle des primes que l'on ne désire recevoir.

N. B. Afin d'éviter des frais de recouvrement les souscripteurs sont priés de verser dans n'importe quel bureau des postes, au crédit du compte chèques n° 16621, Revue *La Cité*, le montant de la somme due.

IMPRIMÉ



Administration

de la Revue LA CITÉ

10, Place Loix

BRUXELLES

CONSTRUCTIONS

METALLIQUES

ÉTABLISSEMENTS

# Chapel & Pluntz

SOCIÉTÉ ANONYME  
BUREAUX :

7, Rue René Dubreucq (Ex r. de Vienne)

● ● ● Firme exclusivement Belge depuis sa fondation en 1864

MAGASINS et ATELIERS :

138, Chaussée de Wavre

IXELLES-BRUXELLES

Téléphone : 247.40

● ● ●

Directeur-Administrateur : MARTIAL CHAPEL

## Spécialité d'articles pour bâtiments :

Colonnes (plus de 200 modèles), Pilastres, Colonnettes ornées, Tuyaux de descente, Gargouilles, Châssis d'égouts, de Citernes, Sterisputs, Glissières de cheminée, Plaques d'ancrage, Marches et Grilles à jour, Cloches de calorifère, Barreaux, Pots de cuisine, Taques ornées, etc., Poulies, Volants, Engrenages et toutes Pièces Mécaniques. — Toutes pièces de Poêlerie d'Ornementation, Petite Mécanique, etc., en grande série.

## ATELIER DE NICKELAGE

MODELES ET PRIX SPECIAUX POUR ADJUDICATIONS PUBLIQUES EN :

Margelles (Trous d'homme), Avaloirs, Regards d'égouts, Tuyaux, Poteaux indicateurs, Can-  
délabres, etc.


ALBUMS OU PLANCHES SEPARÉES SUR DEMANDE

## Dépôt de Poutrelles en Acier

Fers et Aciers pour Constructions

RONDS, FILS, FEUILLARDS, etc. Coudés et façonnés sur demande suivant plans d'exécution pour BETON ARME. — Ingénieur spécialiste à la disposition des entrepreneurs et architectes pour devis, dessins, élaboration de plans, calculs de résistance, etc.

Boulons - Perçage - Charpentes - Gitages complets - Poutres rivées, etc.



FONDERIE DE FER